EAUBONNE
le sens de l'harmonie

République Française

Liberté – Égalité – Fraternité

Département du Val d'Oise - Commune d'Eaubonne

DÉCISION DE LA MAIRE

Prise en vertu de la délégation du Conseil Municipal

N° 2026 / 379

CONTRAT DE TRANSITION RELATIF À LA PLATEFORME DE CYBERSÉCURITÉ DARKTRACE
Titulaire : société DARKTRACE HOLDINGS LIMITED

LA MAIRE,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2122-22 ;

VU le Code de la commande publique, notamment son article R. 2122-8 ;

VU la délibération n° 2026/022 du Conseil Municipal du 28 mars 2026 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire ;

VU le bon de commande n° Q-306761 établi par la société DARKTRACE HOLDINGS LIMITED le 20 octobre 2026 ;

VU la décision de la Maire n° 2022-528 du 24 novembre 2022 relative au marché d'acquisition d'un logiciel de cybersécurité conclu avec la société DARKTRACE, dont le terme est fixé au 30 novembre 2026 ;

CONSIDÉRANT que les cyberattaques visent de manière croissante les administrations publiques et que la protection du système d'information de la Commune conditionne la continuité de l'ensemble des services rendus aux usagers ;

CONSIDÉRANT que la plateforme DARKTRACE assure depuis le 1er décembre 2022 la détection des comportements anormaux sur le réseau, la messagerie et les comptes utilisateurs de la Commune ;

CONSIDÉRANT que le marché en cours arrive à son terme le 30 novembre 2026 et que la Commune engage le renouvellement de son dispositif de détection par l'intermédiaire d'une centrale d'achat ;

CONSIDÉRANT qu'il convient, dans l'attente de la mise en œuvre de la solution qui sera retenue, d'éviter toute interruption de la protection du système d'information pour une durée limitée à six mois ;

CONSIDÉRANT que la sonde DARKTRACE est déjà installée et paramétrée sur le réseau communal, et que le déploiement d'une solution tierce pour cette seule période transitoire serait disproportionné au regard de sa durée et de son coût ;

CONSIDÉRANT que le montant des prestations composant ce marché est inférieur à 60 000 euros HT sur la durée totale du contrat ;

DÉCIDE

- **ARTICLE 1 :** de conclure un marché public sans publicité ni mise en concurrence préalables avec la société DARKTRACE HOLDINGS LIMITED, ayant son siège social Maurice Wilkes Building, St John's Innovation Park, Cowley Road, Cambridge CB4 0DS, Royaume-Uni, portant sur la prolongation de l'abonnement à la plateforme de cybersécurité DARKTRACE (modules NETWORK, EMAIL et IDENTITY, et sonde sur site), et de signer à cet effet le bon de commande n° Q-306761.

- **ARTICLE 2 :** Précise que le présent marché est conclu pour une durée ferme de six (6) mois, du 1er décembre 2026 au 31 mai 2027, sans possibilité de reconduction.

Hôtel de Ville
1 rue d'Enghien
95600 Eaubonne
01 34 27 26 00
eaubonne.fr

Accusé de réception en préfecture
095-219502036-20261023-DEC2026-379-AU
Date de réception préfecture : 23/10/2026

ARTICLE 3 : Dit que le présent marché est conclu pour un montant prévisionnel de 35 000,00 € HT, soit 42 000,00 € TTC, pour la durée totale, établi sur la base des volumes d'utilisateurs, d'adresses IP et de flux de messagerie fixés au bon de commande, étant précisé que tout dépassement de ces volumes donnerait lieu à facturation complémentaire dans les conditions prévues aux articles 7 à 11 des conditions du bon de commande.

ARTICLE 4 : Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2027.

Eaubonne, le 23 OCT. 2026

Transmise et reçue au contrôle de légalité, le : 23/10/2026
Publiée le : 23/10/2026
Exécutoire le : 23/10/2026
Délai de recours : 2 mois - A dater de la date de publication
Voies de recours : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise
(articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative).

Valérie POULIQUEN
Cheffe Secrétariat Général

Arnaud AGNONA
Directeur DAGAJ

Karima BENTOUT
DGA Ressources

Lylian SÉNÉCHAL
Directeur Général des Services

La Maire,
Vice-Présidente de la Communauté d'agglomération Val Parisis,

MAIRIE D'EAUBONNE (VAL D'OISE)

Marie-José BEAULANDE

Accusé de réception en préfecture
095-219502036-20261023-DEC2026-379-AU
Date de réception préfecture : 23/10/2026